

N° 13

Paris le 31 Janvier 1850.

Confidentiel.

Très honorés Membres

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire dans mon rapport d'hier, N° 12, je me suis efforcé de découvrir ce qu'il y a de vrai dans les bruits mis en circulation à l'égard de la Suisse: il me paraissait difficile que ces bruits n'aient pas pris naissance dans quelque fait récent.

Voici ce que j'ai appris hier soir d'une personne ordinairement bien renseignée.

Le 22 de ce mois, M. de la Motte aurait reçu des Cabinets de Vienne et de Berlin deux communications confidentielles - presque identiques, pour inviter la France à se réunir à ces deux puissances, en réclamant de la Suisse, au moyen d'une note collective, l'expulsion immédiate de tous les réfugiés, et des garanties contre l'abus futur du droit d'asile. Sans se joindre formellement à cette démarche la Russie aurait déclaré y adhérer. Cette communication doit avoir été mise dans un

BAr

13

Messieurs le Président & Membres du Consulat fédéral, Berne

Dodis



très grand embarras le cabinet français qui paraissait cependant enclin à une réponse favorable en apparence. D'un autre côté, le Président de la République aurait reçu d'un ami de Suisse l'assurance que la mesure dont il s'agit rencontrerait de l'opposition dans trois Cantons seulement, faciles à mettre à la raison.

Cette confiance me paraît évidemment entachée d'inexactitude et d'exagération. Elle a cependant suffi pour m'engager à me rendre ce matin chez M. De Haller et à lui demander ce qu'il y a de fondé dans les rumeurs inquiétantes dont la Suisse est depuis quelques jours l'objet.

Il m'a répondu qu'il était fort ennuyé de l'importance qu'on avait donnée à quelques ouvertures dans le sens de celle dont il m'avait déjà entretenu; qu'en arrivant à l'Assemblée nationale une multitude de représentants venaient s'en entretenir; que les communications n'avaient pour le moment aucun caractère menaçant; que quelques puissances désiraient de la part du Gouvernement fédéral, le renvoi de plusieurs chefs réfugiés et plus de vigueur dans l'internement; que c'est à cause de cela que, dans la soirée du 22 de ce mois ^{et dans celle d'avant hier} il m'avait recommandé comme il recommandait encore une grande surveillance à l'égard des réfugiés. Il est revenu sur Mazzini dont les machinations sont notoirement

et qu'il importait de renvoyer. Il m'a aussi parlé de
 Officier, réfugiés à Porrentruy.

J'ai répondu que le Conseil fédéral avait
 pris et continuait à prendre des mesures de nature
 à satisfaire toute légitime prétention dont il entendait
 rester juge, et que le respect de son indépendance
 empêcherait la Suisse d'aller plus loin, quelles que
 puissent en être les conséquences: qu'il devait
 savoir par expérience les difficultés de l'exécution en
 cette matière et que le Conseil fédéral ne négligerait
 rien pour les surmonter; que cette autorité venait
 de recevoir un appui considérable par la résolution
 prise dernièrement par le Grand Conseil de Vaud
 à la presque unanimité, après une discussion
 solennelle où le gouvernement avait émis des
 principes complètement rassurants.

Ce qui est donc constant, c'est qu'on renouvelle
 la tentative d'entraîner le gouvernement français
 dans des mesures hostiles à la Suisse et dont une
 note collective serait le débus. Quai qu'on me dise,
 je ne puis croire que le cabinet français se laisse
 prendre au piège qui lui est tendu. Je ne me
 dissimule pas le peu de sympathie de la majorité
 de l'Assemblée ^{provinciale} pour la Suisse libérale, mais les
 anciennes Chambres en avaient moins encore et
 on a vu ce qui est arrivé. Il est vrai, par contre,
 que dès lors le sentiment de l'honneur national s'est
 éveillé sous la préoccupation des questions de

